

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Accord entre Klupit Design et le client . Le client est soumis aux conditions décrites ci-dessous :

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Le client faisant appel aux services de Klupit Design représenté par M. Mathieu Hobsterdre reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales de ventes suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'article 8 et l'article 9 concernant les droits et lois de la propriété intellectuelle. Pour ce faire le client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » au bas du présent document.

Article 2 : TARIFS ET PRESTATIONS

Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corollaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

Article 3 : ÉLÉMENTS ET PRESTATIONS EXTERNES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de Klupit Design et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression et/ou d'hébergement internet. Le prix de l'impression est détaillé dans le devis.

Article 4 : BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir. Aucun travail ne débutera sans ces deux conditions remplies (devis et CGV signés, 30% du montant global payé).

Article 5 : RÉVISIONS ET MODIFICATIONS

Lorsque le client souhaite obtenir ultérieurement des modifications ou révisions sur les travaux réalisés, Klupit Design facturera aux taux horaire en vigueur.

Article 6 : ERREURS ET OMISSIONS

Il incombe au client de vérifier les documents avec soins et précision : l'orthographe pour les textes et descriptions techniques. Klupit Design n'est pas tenu responsable des erreurs ou omissions. Votre signature ou celle de votre représentant autorisé est requise sur toutes réalisations graphiques avant la mise en impression ou d'autres mise en œuvre.

Article 7 : FACTURE ET RÈGLEMENT

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est due à l'enlèvement de la marchandise du client et/ou à la date convenue lors de la signature du contrat . Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de : **CAP Services/Klupit Design/Mathieu Hobsterdre**. A titre de clause pénale en cas de non paiement des factures à l'échéance fixée, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure, de 12% annuel. En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit à la charge du Client une indemnité fixée à titre d'intérêt forfaitaire à 15% du montant total de la facture impayée. En cas de retard ou d'incident de paiement, Klupit Design se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées. Les frais de recouvrement seront à la charge du client.

Article 8 : DROITS SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Article 9 : PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de Mathieu Hobsterdre représentant Klupit Design tant que les factures émises ne lui sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le Klupit Design/Cap Services dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de Mathieu Hobsterdre. Seul le produit fini sera adressé au client. A défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

Nom et prénom et/ou Entreprise

Signature et mention "lu et approuvé"

Date